

# CE N'EST PAS JUSTE!

Les choses étaient bien différentes quand nos droits et libertés n'étaient pas garantis.

Imagine qu'on te traite injustement à cause de ta couleur de peau, de ta religion, de ton genre ou d'une incapacité.

Avant la Charte des droits et libertés, les gouvernements pouvaient décider des droits des gens — et les modifier. Les gens qui essayaient de se battre contre cette injustice gagnaient rarement. En voici quelques exemples.

Entre les années 1930 et les années 1970, la loi autorisait les établissements de santé mentale de l'Alberta et de la Colombie-Britannique à imposer à leurs patients une chirurgie qui les empêcherait d'avoir des enfants.

La Cour suprême du Canada a prononcé en 1940 un jugement contre Fred Christie, un homme noir qu'un bar de Montréal avait refusé de servir à cause de la couleur de sa peau.

**À la fin des années 1970, les personnes au pouvoir ont commencé à réfléchir à un moyen de protéger les droits de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes — un outil qui leur permettrait de se battre contre les injustices.**

En 1975, la Commission des courses de l'Ontario a renvoyé le jockey (cavalier professionnel) John Damien parce qu'il était gai. Deux ans plus tard, les Forces armées canadiennes ont renvoyé Barbara Thornborrow parce qu'elle était lesbienne.



Beaucoup de femmes qui travaillaient hors de chez elles, par exemple comme enseignantes, hôtesse de l'air ou employées du gouvernement, devaient quitter leur emploi quand elles se mariaient. Cette interdiction de travailler après le mariage a duré à certains endroits jusque dans les années 1970.

Les pacifistes qui s'opposaient à la guerre parce que c'était contraire à leur religion n'étaient pas autorisés à voter aux élections fédérales jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle.

# LES TEMPS CHANGENT...



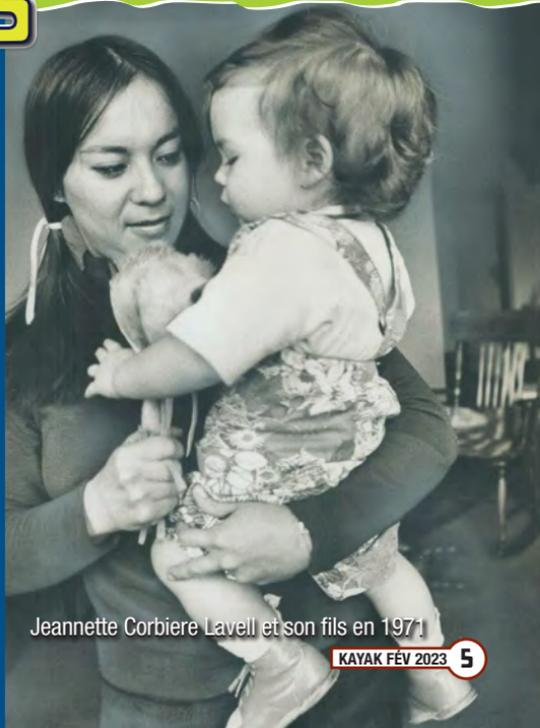
Les lois ont commencé à changer dans les années 1930. En 1944, l'Ontario a adopté la *Racial Discrimination Act*. Trois ans plus tard, la Saskatchewan a adopté la première déclaration de droits au pays, qui protégeait les libertés et rendait illégaux certains types de discrimination.

Quand John Diefenbaker — qui venait de la Saskatchewan — est devenu premier ministre du Canada, il a travaillé à faire adopter la Déclaration canadienne des droits (c'est lui qu'on voit sur la photo), qui est devenue une loi en 1960.

## ... MAIS PAS ASSEZ

Même si elle représentait une étape importante, la Déclaration canadienne des droits était vue davantage comme une directive que comme une loi qui garantissait l'égalité pour tous. En 1970, Jeannette Corbiere Lavell, une Anishinaabe de l'Ontario, a épousé un non-Autochtone.

En vertu de la *Loi sur les Indiens*, elle a perdu son statut d'Autochtone et ne pouvait pas le transmettre à ses enfants. Elle s'est battue contre cette décision. Mais en 1973, la Cour suprême du Canada a statué que la Déclaration des droits ne garantissait pas les droits dont elle avait été privée en vertu de la *Loi sur les Indiens*.



Jeannette Corbiere Lavell et son fils en 1971